

Pôle départemental des énergies renouvelables compte-rendu de la réunion du 4 février 2019

Participants : voir liste annexée

1 Introduction et présentation des objectifs de la réunion par Nicolas Jeanjean DDTM

En propos introductif, M. le directeur rappelle les enjeux de la transition énergétique qui motivent le lancement d'une réflexion pour l'élaboration d'une stratégie territoriale de développement des énergies renouvelables (EnR).

Le département des Pyrénées-Atlantiques doit augmenter de 11 % la part de production d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de travailler sur deux axes, la réduction de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

C'est sur ce deuxième point que le pôle départemental des EnR propose de travailler en mobilisant les principaux acteurs du territoire et les professionnels de l'énergie pour se doter d'une ambition départementale de développement des EnR.

Les objectifs du pôle sont multiples :

- assurer le conseil aux opérateurs et aux collectivités,
- adapter les orientations régionales au contexte territorial,
- rassembler les acteurs présents sur le territoire pour travailler sur un développement raisonné des énergies renouvelables dans les Pyrénées-Atlantiques.

L'ordre du jour de la réunion est organisé en deux temps forts :

- avoir un niveau de connaissance commun de la réglementation, des échéances et des outils mobilisables
- définir des axes de travail.

2 Présentation du profil Énergie et gaz à effet de serre des Pyrénées-Atlantiques par M. Hervé Philippot – directeur-adjoint de l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat (AREC)

Voir diaporama joint en annexe.

La production d'EnR couvre 20,9 % de la consommation d'énergie finale dans le département. Elle est dominée par la filière bois essentiellement bois bûche (ce qui implique une organisation de la filière bois pour la gestion de la ressource) et par la production d'électricité d'origine hydraulique.

Toutefois, des filières se développent depuis quelques années : les installations collectives (tertiaires, industrielles, agricoles, résidentielles collectives) fonctionnant au bois énergie et autres types de biomasse, le photovoltaïque avec près de 6000 installations et la production de chaleur et/ou d'électricité à partir de biogaz.

L'AREC met à disposition gratuitement les données régionales et départementales (au printemps 2019) via le site de data-visualisation. <https://data.arec-nouvelleaquitaine.com/>.

En 2019, l'AREC mettra en ligne les informations disponibles sur les caractéristiques des unités de production énergétique renouvelable, sous forme de cartographie, mise à jour tous les trimestres pour les EnR électriques et tous les semestres pour les EnR thermiques.

Des diagnostics complets à échelle d'EPCI peuvent être réalisés dans le cadre de convention de partenariat entre la collectivité et l'AREC pour un coût d'environ 3 000 € (pour un diagnostic de base à l'élaboration d'un PCAET par exemple).

3 Changement climatique et objectifs de développement des énergies renouvelables par Christophe Commenge – DREAL Nouvelle Aquitaine

Voir diaporama joint en annexe.

Dans le cadre du plan climat 2017, la France s'est fixée comme objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. C'est-à-dire de trouver un équilibre entre les émissions de GES sur le territoire national et les absorptions de carbone.

La **Stratégie Nationale Bas Carbone** et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixent **dans des budgets carbone de 5 ans (2019-2023, 2024-28)** les priorités d'actions pour la transition énergétique qui permettront d'atteindre la neutralité carbone. Un des objectifs est de diversifier le mix-énergétique en développant les énergies renouvelables et en réduisant le parc nucléaire.

Cet objectif nécessite des mesures fortes avec notamment une **décarbonation** des consommations d'énergie dans **presque** tous les secteurs à horizon 2050, une forte réduction des émissions liées à l'agriculture et aux procédés industriels et enfin une augmentation des puits de carbone (forêts, produits bois, terres, capture et stockage).

Le président de la Chambre d'agriculture souhaite savoir d'une part si la fonction de « puits de carbone » de l'agriculture est mesurée et d'autre part comment sont comptabilisées sur un territoire les émissions des produits importés ou exportés.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire sont à distinguer de l'empreinte carbone¹ du territoire, à périmètre plus large, car cette empreinte englobe les consommations issues de la fabrication et du transport des produits importés et tient compte aussi des émissions des produits fabriqués sur place (territoire) mais qui peuvent être exportés, sans double compte au niveau national.

L'AREC précise que le stockage annuel de carbone se fait essentiellement dans la biomasse

¹ L'empreinte carbone évalue les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par la consommation de la population résidant sur notre sol.

ligneeuse a rienne (for t, haies – 90% du stockage annuel r gional) et dans les sols (10% du stockage annuel r gional), principalement dans les prairies.

En Nouvelle-Aquitaine, le stockage annuel de carbone repr sente 27% des  missions annuelles de GES (approche inventaire ou territoire).

Sur le d partement des Pyr n es-Atlantiques, le stockage de carbone repr sente 29% des  missions d partementales de GES (toujours en approche inventaire), et il se r partit de la mani re suivante : haies et for ts : 79 % / sols : 21 %.

4 Plans Climat Air  nergie Territoriaux par Jo lle Tisle – Cheffe du SEMTEF   la DDTM

Voir diaporama joint en annexe.

Le d partement des Pyr n es-Atlantiques est tr s dynamique puisqu'il est d j  dot  de deux PCAET en vigueur : CC de Lacq Orthez et CA Pau B arn Pyr n es. Quatre des cinq autres territoires « oblig s » ont constitu  leur comit  de pilotage et travaillent   leur diagnostic.

Le d veloppement des EnR est un axe clairement identifi  dans les PCAET. Les territoires peuvent favoriser dans leur plan d'actions l' mergence de projets EnR.

5 Propositions de pistes de travail et conclusions

Voir diaporama joint en annexe.

Synth se des  changes

1 – Fonctionnement du p le

Un consensus est  tabli pour fixer le nombre de r unions pl ni res   une ou deux r unions par an au cours desquelles les r sultats des travaux des commissions seront pr sent s, ainsi que des th mes techniques et / ou d'actualit  pour favoriser une diffusion de l'information.

2 – Composition du p le

L'int gration d'associations qui militent et accompagnent les projets citoyens est  voqu e par l'ADEME.

La Chambre d'Agriculture souhaite de la prudence par rapport   cette question, de nombreux projets ayant  t  stopp s par des collectifs ou associations.

TERREGA  voque l'int r t d'inclure les acteurs de la mobilit  dans le p le.

CC de la Vall e d'Ossau : Il faudrait  galement int grer des repr sentants de l'industrie comme la SHEM.

La question de l' olien est  voqu e par le secr taire g n ral de la pr fecture.

Le Lieutenant-Colonel Fr d ric Passos indique que les Pyr n es-Atlantiques sont couvertes   90 % par un p rim tre d'entra nement   basse altitude des forces arm es du fait de la pr sence des plus grosses bases d'h licopt res de France (5  r giment d'h licopt res de combat et le 4  r giment d'h licopt res des forces sp ciales).

Le ministère des armées a travaillé en 2018 avec le ministère de la transition écologique et solidaire à la réévaluation des zones propices au développement de l'éolien. Les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes ne sont pas concernés du fait de la présence de bases militaires d'hélicoptères de combat.

Il reste 10 % du département accessibles à l'éolien en zone de montagne et sur une partie de la côte basque. Par ailleurs, des études au cas par cas sont réalisées pour des projets dont l'implantation interfère avec un espace aérien classé en zone dangereuse.

Le secrétaire général évoque l'intérêt de faire un recensement des terres polluées ou inutilisables qui pourraient accueillir des installations EnR.

M. le Président de l'Association des Maires demande également une prise en compte de la valeur agronomique des terres d'implantation dans l'analyse des projets d'EnR.

En conclusion, toutes les questions abordées démontrent tout l'intérêt de la création de cette instance de débats et de travail.

Un projet de charte de fonctionnement sera établi par la DDTM et présenté à l'approbation du prochain pôle EnR.

Travail en commissions

Il est proposé de créer :

– **une commission opérationnelle d'examen des projets** qui aura pour objectif de recevoir les porteurs de projets, de les conseiller et de les orienter. La présidence et l'organisation seront assurées par la DDTM.

Elle sera composée des services de l'État concernés par l'instruction des dossiers EnR (DDTM, DREAL ou DDPP, DRAAF, ABF), de la collectivité concernée, de l'ADEME et du Conseil Régional, de la Chambre d'Agriculture, des sociétés de transport et de distribution d'énergie.

Cette commission est consultative et ne préjuge en rien des suites données à l'instruction des dossiers. Elle présentera néanmoins un grand intérêt pour les porteurs de projets si elle est saisie en amont du dépôt des dossiers.

– des commissions thématiques

- photovoltaïque au sol
- hydroélectricité
- filières thermiques en regroupant bois énergie, solaire thermique et géothermie
- gaz : en regroupant méthanisation et pyrogazéification²
- éolien

Un groupe de travail pourrait également être constitué sur l'innovation technologique en matière d'EnR et sur les techniques émergentes et expérimentales telles que la recherche sur la production d'hydrogène et le stockage d'électricité...

En conclusion, ces commissions seront créées. Il est demandé aux membres du pôle de bien vouloir compléter la fiche de renseignements jointe au dossier (retour à la DDTM) et de faire connaître leur souhait de travailler au sein de telle ou telle commission.

² La pyrolyse est un traitement thermique de la matière organique sèche (moins de 40% d'eau), en l'absence d'oxygène, produisant une phase gazeuse (« gaz de synthèse »), liquide (huile) et solide (charbon), dont les quantités et les proportions dépendent de la température et de la vitesse de chauffage. La gazéification est le processus de transformation de la partie carbonée solide en gaz de synthèse par ajout d'une petite quantité d'air ou de vapeur d'eau. La pyrogazéification est une pyrolyse suivie d'une gazéification. Ces deux étapes permettent de transformer l'ensemble de la matière organique en un gaz valorisable.

Création d'outils

La constitution d'un **annuaire** semble être un des outils à créer afin de recenser l'ensemble des acteurs et leur rôle.

Il sera établi à partir de la fiche de renseignements jointe au dossier et qui doit être renvoyée à la DDTM dans les meilleurs délais.

Guide à destination des porteurs de projets par type d'EnR

Des guides seront rédigés à l'intention des porteurs de projets. Ils seront établis au sein de chaque commission sur la base d'une proposition préparée par la DDTM.

Réalisation d'une cartographie des installations

Sur la base des données mises à disposition par l'AREC, des cartes – lorsqu'il n'en existe pas – seront réalisées afin d'assurer le suivi des installations sur le territoire.

**Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,**



Nicolas JEANJEAN

